



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 26-2020-10-12-001 EN DATE DU
PORTANT CREATION DU COMITE LOCAL DE COHESION TERRITORIALE DE LA DROME

Le Préfet de la Drôme

Délégué territorial de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

VU la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 créant l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ;

VU l'article L 1233-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2029-1190 du 18 novembre 2019 relatif à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ;

VU l'article R. 1232-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction du 15 mai 2020 de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, relative aux modalités d'intervention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2020-09-07004 du 7 septembre 2020 relatif à la désignation de l'adjoint au délégué territorial de l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale dans la Drôme ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un Comité local de cohésion territoriale (CLCT) permettant de décliner dans le département de la Drôme les politiques territoriales portées par l'ANCT ;

ARRETE

Article 1 :

Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme, délégué territorial de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires constitue le comité local de cohésion territoriale comme suit :

Représentants du comité national :

- Un représentant de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine
- Un représentant de l'Agence nationale de l'habitat
- Un représentant de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- Un représentant du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- Un représentant du directeur Régional de la Banque des Territoires

Représentants de l'État :

- M. le préfet ou son représentant
- M. le secrétaire général de la préfecture ou son représentant
- Mme le sous-préfet de Die ou son représentant
- M. le sous-préfet de Nyons ou son représentant
- Mme la directrice départementale des territoires ou son représentant
- Mme la directrice départementale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
- M. le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant
- Mme la directrice départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'Emploi ou son représentant
- M. le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant
- M. le directeur départemental de la cohésion sociale ou son représentant
- M. l'Architecte des bâtiments de France ou son représentant ou son représentant

Elus :

- Mme La députée Mireille Clapot ou son représentant
- Mme la députée Alice Thourot ou son représentant
- Mme la députée Célia De Lavergne ou son représentant
- Mme la députée Emmanuelle Anthoine ou son représentant
- Mme la sénatrice Marie-Pierre Monier ou son représentant
- M. le sénateur Gilbert Bouchet ou son représentant
- M. le sénateur Bernard Buis ou son représentant

Représentants des collectivités territoriales :

- M. le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
- Mme la présidente du conseil départemental de la Drôme ou son représentant
- M. le président de l'association des maires de la Drôme ou son représentant
- M. le représentant de l'association des maires de la Drôme des communes rurales ou son représentant
- M. le représentant de l'association des maires de la Drôme des communes de moyenne montagne ou son représentant
- Mme. la représentante de l'association des maires de la Drôme des communautés d'agglomération ou son représentant
- M. le représentant de l'association des maires de la Drôme des communautés de communes ou son représentant
- M. le président de la Communauté d'Agglomération Arche Agglo ou son représentant
- M. le président de la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération ou son représentant
- M. le président de la Communauté d'Agglomération Valence-Romans Agglo ou son représentant
- M. le président de la Communauté de Communes Crestois et du Pays de Saillans ou son représentant
- M. le président de la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale ou son représentant
- Mme. le président de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux ou son représentant
- M. le président de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence ou son représentant
- M. le président de la Communauté de Communes du Diois ou son représentant
- M. le président de la Communauté de Communes du Royans-Vercors ou son représentant
- M. le président de la Communauté de Communes du Val de Drôme ou son représentant
- M. le président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan ou son représentant
- M. le président de la Communauté de Communes Porte de Drôme-Ardèche ou son représentant

Représentants de l'ingénierie territoriale :

- M. le directeur général des services du Conseil départemental de la Drôme ou son représentant
- M. le président du CAUE de la Drôme ou son représentant
- M. le président de l'ADIL de la Drôme ou son représentant
- M. le directeur de l'EPORA Drôme-Ardèche ou son représentant
- M. le président de DAH ou son représentant

Représentants des chambres consulaires :

- M. le président de la chambre de l'agriculture de la Drôme ou son représentant
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de la Drôme ou son représentant
- M. le président de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Drôme ou son représentant

Représentants autres :

- M. le président de l'agence de développement touristique de la Drôme ou son représentant

Article 2 :

Le Comité local de cohésion territoriale est présidé par M. le préfet de la Drôme.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs, et notifié après constitution, aux membres du comité local de cohésion territoriale de la Drôme ; une copie sera adressée à madame la présidente de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Fait à Valence, le 12 OCT. 2020

Le préfet,



Hugues MOUTOUH

